



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-219

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2020

Sommaire

84_DIR CE_Direction interdépartementale des routes du Centre-Est

73-2020-11-12-001 - subdélégation-SREI-Chambéry (1 page)

Page 3

84_DIR CE_Direction interdépartementale des routes du
Centre-Est

73-2020-11-12-001

subdélégation-SREI-Chambéry



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Interdépartementale
des Routes Centre-Est
Service Régional d'Exploitation
et d'Ingénierie de Chambéry

**Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE
Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,
au chef du Service Régional d'Exploitation et d'Ingénierie de Chambéry dans le cadre de la
déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'un giratoire au carrefour de Landry
Communes de La Plagne-Tarentaise et Les Chapelles**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du 06 mars 2014 du ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie portant nomination de Mme Véronique MAYOUSSE en qualité de Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU la demande du 16 octobre 2019 de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est sollicitant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire sur le projet visé en tête du présent arrêté ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2020 portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'un giratoire au carrefour de Landry (RN90-RD87) sur le territoire des communes de La Plagne-Tarentaise et Les Chapelles autorisant la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est à acquérir, au besoin par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est donne subdélégation à Monsieur David FAVRE, chef du Service Régional d'Exploitation et d'Ingénierie de Chambéry, pour signer les actes relatifs à l'acquisition, au besoin par voie d'expropriation, des immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 2 : La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est et l'agent concerné sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Pour le Préfet,
Par délégation,
La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est

Véronique MAYOUSSE